



Guide pour identifier son matériel

*Chariots élévateurs autoportés
selon la Recommandation R489
(anciennement R389)*

Site internet : www.manuteo.fr

Email : contact@manuteo.fr

Téléphone : 0810 100 600

Ce guide est conçu par Manuteo, organisme de formation spécialisé dans la maintenance et la sécurité.

Pourquoi un guide ?

Ce guide est conçu pour nos clients, afin de bien identifier les matériels utilisés en entreprise. L'objectif est de mettre en œuvre une formation adaptée.

Un guide pratique !

Ce guide est uniquement à vocation pédagogique. Les images utilisées sont présentes pour aider nos clients.

Il ne s'agit aucunement d'un guide officiel. Manuteo ne peut être tenu responsable d'une mauvaise utilisation ou interprétation de ce guide.

Les recommandations



Ce guide se base sur la Recommandation R489 des chariots autoporteurs de manutention à conducteur porté.

La R489 est éditée par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité).

Elle remplace la précédente recommandation R389.

Les chariots élévateurs autoportés



Catégorie **1A** de la R489
(Ancienne catégorie 1 de la R389)

Transpalettes à conducteur porté, d'une levée inférieure ou égale à 1,20m

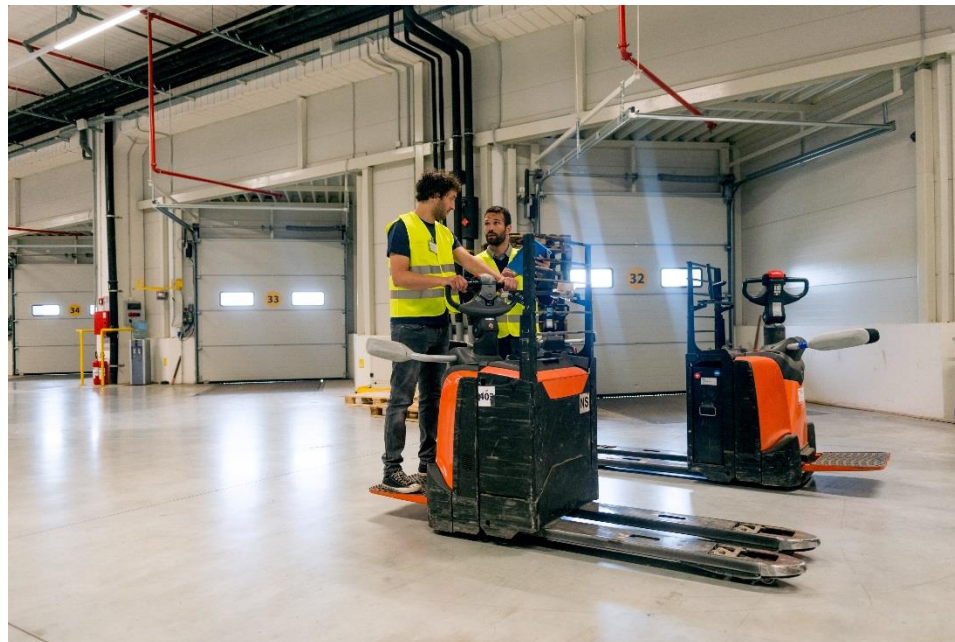


Les chariots élévateurs autoportés



Catégorie **1B** de la R489
(Nouvelle catégorie CACES[®] existante au 01/10/2018)

Gerbeurs à conducteur porté, d'une levée supérieure à 1,20m



Les chariots élévateurs autoportés



Catégorie **2A** de la R489
(Ancienne catégorie 2 de la R389)

Chariots à plateau porteur d'une capacité inférieure ou égale à
2 tonnes



Les chariots élévateurs autoportés



Catégorie **2B** de la R489
(Ancienne catégorie 2 de la R389)

Chariots tracteurs industriels, d'une capacité inférieure ou égale à 25 tonnes



Les chariots élévateurs autoportés



Catégorie **3** de la R489
(Ancienne catégorie 3 de la R389)

Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux, d'une capacité inférieure ou égale à 6 tonnes



Les chariots élévateurs autoportés



Catégorie **4** de la R489
(Ancienne catégorie 4 de la R389)

Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux, d'une capacité supérieure à 6 tonnes

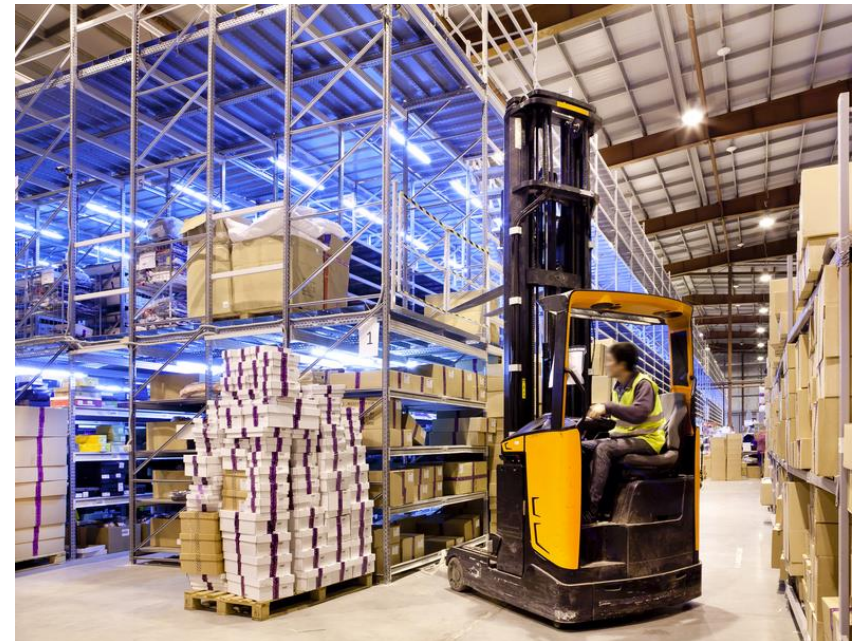


Les chariots élévateurs autoportés



Catégorie **5** de la R489
(Ancienne catégorie 5 de la R389)

Chariots élévateurs à mât rétractable



Les chariots élévateurs autoportés



Catégorie **6** de la R489
(Nouvelle catégorie CACES[®] existante au 01/10/2018)

Chariots élévateurs à poste de conduite élevable, d'une hauteur supérieure à 1,20m



Les chariots élévateurs autoportés



Catégorie **7** de la R489
(Ancienne catégorie 6 de la R389)

Conduite hors-production des chariots de toutes les catégories



Les chariots élévateurs autoportés



Type de chariots hors nomenclature CACES[®] :

« Chariots embarqués »



Les chariots élévateurs autoportés



Type de chariots hors nomenclature CACES[®] :

« Chariots tri-directionnels »



Les chariots élévateurs autoportés



Type de chariots hors nomenclature CACES[®] :

« Chariots guidés sur rail-roulettes »

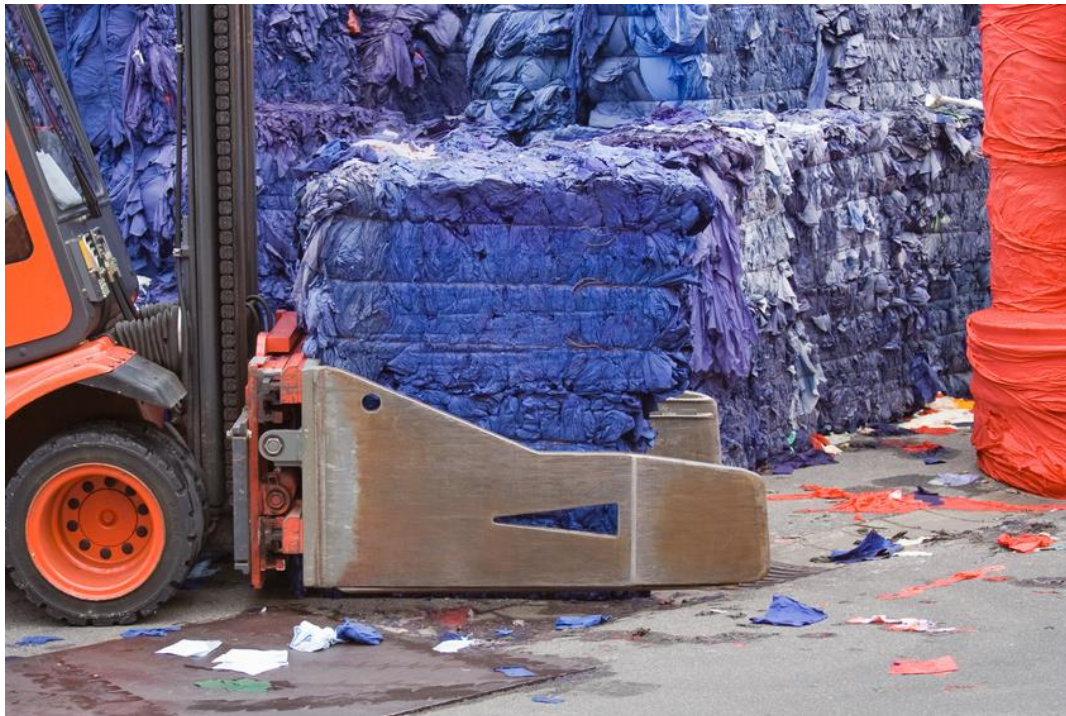


Les chariots élévateurs autoportés



Type de chariots hors nomenclature CACES[®] :

« Chariots à équipements spéciaux »





**Contactez-nous pour plus
d'informations !**



Site internet : www.manuteo.fr

Email : contact@manuteo.fr

Téléphone : 0810 100 600